

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-759-516 du 20/11/2017

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MOBILITE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE : MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE 2018 - PHASE INTER-ACADEMIQUE

Références : Arrêté du 6 novembre 2017 précisant les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - Note de service n° 2017-166 du 6 novembre 2017 relative au mouvement national à gestion déconcentrée. (Bulletin Officiel Spécial n° 2 du 9 novembre 2017)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO - Monsieur le directeur de l'ESPE s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Tel : 04 42 91 70 70 - E-mail : mvt2018@ac-aix-marseille.fr - DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement et des personnels enseignants d'EPS - DIPE Bureau des professeurs de lycée professionnel - DIPE Bureau des personnels d'éducation - DIPE Bureau des psychologues de l'éducation nationale - DIPE Bureau des PEGC

La présente note de service a pour objet d'appeler votre attention sur la 1ère phase de mise en œuvre de la procédure relative aux opérations de mutation au titre de la rentrée scolaire 2018 des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

A cet égard, je tiens à souligner les points suivants :

I - PERSONNELS CONCERNES:

Participent **obligatoirement** au mouvement inter-académique 2018 des corps nationaux de personnels d'enseignement du second degré, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale :

- <u>Les personnels stagiaires</u> devant obtenir une première affectation en tant que titulaires ainsi que ceux dont l'affectation au mouvement inter-académique 2017 a été annulée (renouvellement ou prolongation de stage);
 - y compris ceux affectés dans l'enseignement supérieur (dans l'hypothèse d'un recrutement dans l'enseignement supérieur à l'issue de leur stage, l'affection obtenue au mouvement inter-académique sera annulée) et ceux placés en position de congé sans traitement en vue d'exercer des fonctions d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel ayant accompli la durée règlementaire de stage conformément aux dispositions du décret 2010-1526 du 8 décembre 2010 (cf. annexe V du BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017).
 - à l'exception des ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale et des stagiaires des concours de recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel de la section « coordination pédagogique et ingénierie de formation ». (cf. annexe IX du BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017).

• <u>Les personnels titulaires</u> :

affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2017/2018;

- actuellement affectés à Wallis et Futuna, ou mis à disposition de la Polynésie Française, de la Nouvelle Calédonie en fin de séjour, qu'ils souhaitent ou non retourner dans leur dernière académie d'affectation à titre définitif avant leur départ en collectivité d'outre mer ;
- désirant retrouver une affectation dans l'enseignement du second degré, parmi lesquels ceux qui sont affectés dans un emploi fonctionnel ou en Andorre ou à Saint-Pierre et Miquelon ou en écoles européennes, qu'ils souhaitent ou non changer d'académie ainsi que les personnels affectés en établissement expérimental ou faisant fonction au sein de l'éducation nationale (y compris à l'UNSS) dans une académie autre que leur académie d'exercice précédente.
- affectés dans l'enseignement privé sous contrat dans une académie autre que leur académie d'exercice précédente et qui souhaitent réintégrer l'enseignement public du second degré.

Participent **facultativement** au mouvement inter-académique 2017 des corps nationaux de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré, les personnels titulaires :

- qui souhaitent changer d'académie,
- qui souhaitent réintégrer en cours ou à l'issue d'un détachement ou en cours de séjour, soit l'académie où ils étaient affectés à titre définitif avant leur départ (vœu prioritaire éventuellement précédé d'autres vœux), soit une autre académie,
- qui souhaitent retrouver un poste dans une académie autre que celle où ils sont gérés actuellement et qui sont en disponibilité, en congé avec libération de poste ou affectés dans un poste adapté (« postes adaptés de courte durée » - PACD ou postes adaptés de longue durée » - PALD).

Cas particuliers:

- Les personnes affectés à titre définitif dans l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE...) et souhaitant être affectés dans le second degré en restant dans l'académie où ils sont affectés dans le supérieur, n'ont pas à participer à la phase inter-académique du mouvement.
- Les personnels affectés dans **l'enseignement privé sous contrat dans leur académie d'origine** et souhaitant réintégrer l'enseignement public du second degré en restant dans cette même académie n'ont pas à participer à la phase inter-académique du mouvement.
- Les personnels affectés en formation continue ou en apprentissage souhaitant obtenir une affectation en formation initiale doivent participer à la phase inter-académique.
 Toutefois, en cas d'impossibilité dûment vérifiée par les services académiques de maintien en formation continue et notamment en cas de suppression du poste en formation continue, l'agent ne participera qu'à la phase intra-académique.
- Les conseillers principaux d'éducation demandant à muter à Mayotte ne doivent pas formuler ce vœu lors de la saisie des vœux à l'inter mais se conformer aux dispositions de la note de service spécifique n°2017-167 du 6 novembre 2017 publiée au bulletin officiel N° 2 du 9 novembre 2017.
- Les fonctionnaires de catégorie A détachés dans un corps d'enseignants du second degré ou de personnels d'éducation et d'orientation ne peuvent pas participer ni au mouvement interacadémique ni aux mouvements spécifiques nationaux avant leur intégration dans le corps considéré (à l'exception des dispositions ci-après)

En cas de demandes à la fois au mouvement inter-académique et pour une affectation dans un poste spécifique, **cette dernière est prioritaire**.

Précisions concernant le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale :

- Les personnels appartenant au corps des psychologues de l'éducation nationale nouvellement constitué par le décret 2017-120 du 1er février 2017 ne peuvent participer qu'au(x) seul(s) mouvement(s) – spécifique(s) nationaux et/ou inter-académique - organisé(s) dans leur spécialité « éducation, développement et apprentissage » ou « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »
- Par dérogation aux dispositions de droit commun ci-dessus précisées, les professeurs des écoles psychologues scolaires, actuellement détachés dans le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale ont la possibilité de choisir entre :
 - participation au mouvement inter-académique des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et apprentissage »
 - participation au mouvement interdépartemental des personnels du premier degré.

S'ils obtiennent une mutation dans le cadre du mouvement interdépartemental des personnels du premier degré, il sera mis fin à leur détachement. Toute double participation, entraînera automatiquement l'annulation de la demande de mutation au mouvement interdépartemental organisé pour les personnels du premier degré.

II - MODALITES D'ETABLISSEMENT DES DEMANDES :

Le nombre de vœux possibles (chaque vœu devant désigner une académie ou le vice-rectorat de Mayotte) est fixé à <u>31</u> (<u>5 pour les PEGC</u>); les agents titulaires ne devant pas formuler de vœu correspondant à leur académie d'affectation actuelle s'ils en sont réputés titulaires (<u>si un tel vœu est</u> formulé, il sera, ainsi que les suivants, automatiquement supprimé.

A - FORMULATION DES DEMANDES:

Les demandes de première affectation, de mutation et de réintégration doivent être saisies, sous peine de nullité :

- Via l'application I-Prof : http://www.education.gouv.fr/iprof-siam
- Portail ARENA (identifiant et mot de passe correspondant à ceux de votre messagerie) – Gestion des personnels – I-Prof enseignant

La période de saisie des vœux débutera le jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 et se terminera le mardi 5 décembre 2017 à 18h00.

NB : En cas de difficultés, vous voudrez bien vous rapprocher de votre chef d'établissement ou de votre gestionnaire au rectorat (cf. annexe).

L'ensemble des textes relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée 2018 est paru BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017, lequel est mis en ligne sur le site Internet du ministère : http://www.education.gouv.fr (Rubrique « c'est Officiel », le Bulletin Officiel).

Le serveur SIAM intégré à l'application I-Prof propose des informations sur les procédures du mouvement, permet de saisir les demandes de première affectation et de mutation et de prendre connaissance des barèmes retenus pour les projets de mouvement ainsi que des résultats des mouvements.

Les candidats pourront saisir leur numéro de téléphone portable afin d'être joints rapidement à chaque étape des opérations du mouvement. Il ne sera fait aucun autre usage de ces numéros de téléphone.

Pour tous renseignements concernant votre demande de mutation, vous avez la possibilité de contacter :

- ► Le service info-mobilité du ministère :
 - par téléphone au 01 55 55 44 45 du 13 novembre au 5 décembre 2017.

Ce service, spécialement dédié à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, pourra apporter aux candidats une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande.

- ► La cellule mouvement du rectorat de l'académie :
 - par téléphone au 04 42 91 70 70 de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h45.
 - par courriel à l'adresse suivante : mvt2018@ac-aix-marseille.fr.
- ▶ Votre gestionnaire DIPE (cf. Annexe), les jours ouvrés, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h45.

<u>Cas particulier des PEGC</u>: les PEGC souhaitant participer au mouvement inter-académique voudront bien prendre contact avec le bureau des PEGC (DIPE ☎ 04 42 91 74 13) aux fins de se voir adresser des dossiers spécifiques de participation au mouvement.

Situation des enseignants de SII: L'annexe VII à la note de service No 2017-166 du 6 novembre 2017 précise les différentes possibilités s'offrant aux personnels concernés souhaitant participer à la phase inter-académique du mouvement ainsi qu'au mouvement spécifique à la rentrée 2018. Aucun panachage dans les différentes possibilités ni aucun cumul n'est possible. Le choix de la discipline fait au mouvement inter-académique sera conservé obligatoirement pour le mouvement intra-académique.

<u>Mouvement des CPIF et des personnels enseignants en MLDS:</u> Les professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de la section « coordination pédagogique et ingénierie de formation » (CPIF) et les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale exerçant la totalité de leur service au titre de la mission pour la lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) qui souhaitent changer d'académie doivent se conformer à la procédure spécifique précisée à l'annexe IX du BO spécial No 2 du 9 novembre 2017.

SIGNALE:

Demandes formulées au titre du handicap :

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Seuls peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005 précitée et qui concerne :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie.
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,

- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain,
- les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité,
- les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée 3^{ème} catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale,
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires.
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

La procédure concerne les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade.

L'objectif de la bonification devra avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé.

Procédure:

Chaque candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi se voit attribuer une <u>bonification automatique</u> sur l'ensemble des vœux émis dans les conditions fixées dans l'annexe I - §I.2 de la note de service 2017-166 du 6 novembre 2017.

De plus, les agents qui sollicitent un changement d'académie au titre du handicap <u>doivent déposer un dossier</u> auprès du médecin-conseiller technique de leur recteur, <u>pour pouvoir prétendre à une bonification spécifique</u> (cf. annexe I - §I.2) dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la personne handicapée.

Ce dossier doit être adressé au plus tard pour le 6 décembre 2017 à : Rectorat d'Aix-Marseille -Service de Santé Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1,

Il doit contenir:

- la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi :
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

L'avis du médecin conseiller technique sera communiqué au recteur qui attribuera éventuellement une bonification de 1000 points dans le cadre des groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes.

Cette bonification s'applique aussi aux situations médicales graves concernant un enfant.

Il convient de rappeler que ces priorités de mutation seront accordées dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service et dans la limite des capacités d'accueil des académies sollicitées.

B - TRANSMISSION DES DEMANDES:

Après la clôture de la période de saisie des vœux, chaque agent reçoit du rectorat, <u>dans son établissement ou service</u>, un formulaire de confirmation de demande de mutation en <u>un seul exemplaire</u>.

Ce formulaire, dûment <u>signé par l'agent</u>, accompagné des <u>pièces justificatives</u> demandées et <u>comportant les éventuelles corrections manuscrites</u>, est remis au <u>chef d'établissement</u> ou de service, qui <u>vérifie</u> la présence des pièces justificatives et complète, s'il y a lieu, la rubrique relative à l'affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation.

<u>Le chef d'établissement transmet</u> l'ensemble du dossier de demande de mutation inter-académique au rectorat, **au plus tard pour le mercredi 13 décembre 2017.**

SIGNALE : il est rappelé qu'en signant le formulaire de confirmation de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement la nomination qu'ils auront reçue.

III - DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE REVISION D'AFFECTATION :

A - CONTROLE DES BAREMES:

SIGNALE : le barème apparaissant <u>lors de la saisie des vœux</u> correspond aux éléments fournis par le candidat et ne constitue donc pas le barème définitif.

En cas de désaccord avec le barème affiché par les services rectoraux à partir du 10 janvier 2018 après midi, la correction est demandée par écrit. La demande est faite auprès du rectorat pendant la durée de l'affichage des barèmes sur l-Prof (accessibles à partir de www.education.gouv.fr/iprof-siam) c'est-à-dire entre le 10 janvier après midi et le 17 janvier 2018 inclus.

Un groupe de travail académique se tiendra au rectorat du **17 au 19 janvier 2018** et examinera l'ensemble des barèmes des candidats.

Après l'avis du groupe de travail académique, l'ensemble des barèmes arrêtés par le recteur fera l'objet d'un nouvel affichage **jusqu'au vendredi 26 janvier 2018**. Dès lors, seuls les barèmes rectifiés à l'issue du groupe de travail académique pourront donner lieu à une ultime demande de correction par l'intéressé jusqu'à la fin de la période d'affichage. Le recteur statuera alors immédiatement sur ces éventuelles réclamations et arrêtera définitivement l'ensemble des barèmes qui seront transmis à l'administration centrale; **ceux-ci ne seront pas susceptibles d'appel auprès de l'administration centrale**.

B - DISPOSITIF DE REVISION DE NOMINATION :

Ce dispositif ne constitue pas une procédure d'appel mais vise à prendre en considération des situations nouvelles postérieures à la phase d'inscription au mouvement, présentant un caractère réel de gravité ou d'imprévisibilité. Ces situations relevant des cas de force majeure énumérés (*) à l'article 3 de l'arrêté relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration pour la rentrée 2018, doivent être signalées au ministère (DGRH) le plus rapidement possible. Aucune demande tardive ne pourra être prise en compte si elle est formulée après le 16 février 2018 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

La demande décrivant la situation nouvelle et la modification de vœux souhaitée devra être dûment motivée.

* décès du conjoint ou d'un enfant, mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels fonctionnaires, mutation imprévisible et imposée du conjoint, cas médical aggravé d'un des enfants.

IV - RESULTATS DES MOUVEMENTS INTER-ACADEMIQUES :

Les résultats seront disponibles à l'issue de la réunion des instances paritaires nationales compétentes début mars sur SIAM via I-Prof.

Les personnels mutés recevront un arrêté ministériel précisant l'académie obtenue.

Les instructions relatives à la phase intra-académique du mouvement feront ultérieurement l'objet d'une publication dans un bulletin académique spécifique.

La présente note de service doit impérativement être affichée dans l'établissement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

académie Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°60-403 du 22 avril 1960 modifiée relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

VU le décret n°72-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation;

VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ; VU le décret n°72-582 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des chargés d'enseignement, modifié par les décrets n°86-642 du 14 mars 1986 et n°92-811 du 18 août 1992 ;

VU le décret n°72-583 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement, modifié par les décrets n°85-544 du 20 mai 1985, n°86-642, les décrets n°86-642 du 14 mars 1986 et n°92-811 du 18 août 1992 :

VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires sous réserve des dérogations prévues par les décrets n°84-914 du 10 octobre 1984; n°87-496 du 3 juillet 1987 et n°91973 du 23 septembre 1991 modifiés ;

VU le décret n°91-290 du 20 mars 1991 modifié relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation - psychologues ;

VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié par le décret n°97-565 du 30 mai 1997, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU le décret n°98-915 du 13 octobre 1998 portant déconcentration en matière de gestion des personnels enseignants, d'information, d'orientation et d'éducation de l'enseignement secondaire;

VU le décret n°99-184 du 11 mars 1999 modifiant le décret 84-914 du 10 octobre 1984 relatif aux commissions administratives paritaires de certains enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale et le décret n°87-496 du 3 juillet 1987 relatif aux commissions administratives paritaires des corps des conseillers principaux et conseillers d'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2017 concernant les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration, rentrée 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 : le présent arrêté détermine les opérations et le calendrier de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée au titre de la rentrée scolaire 2018 ;

ARTICLE 2 : la saisie des vœux de mutation inter-académique s'effectuera du jeudi 16 novembre 2017 à 12h00 au mardi 5 décembre 2017 à 18h00 ;

ARTICLE 3 : du 6 décembre au 13 décembre 2017, les chefs d'établissement transmettront, aux services rectoraux, l'ensemble des dossiers de demande de mutation des candidats ;

ARTICLE 4 : le traitement et le contrôle des demandes auront lieu du jeudi 14 décembre 2017 au mardi 9 janvier 2018 12h ;

ARTICLE 5 : les groupes de travail chargés de l'examen et du contrôle des barèmes seront consultés les 17, 18 et 19 janvier 2018 ;

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 10 novembre 2017



ANNUAIRE DES PERSONNELS DE LA DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

(Mouvement national à gestion déconcentrée)

Chef de Division LACROIX Isabelle 04 42 91 73 65 Adjointe au Chef de Division RICHAUD Christiane 04 42 91 73 66 Secrétariat chef de division ATZENI Anna-Elisa 04 42 91 73 65 CORDINATION MOUVEMENT 2nd DEGRE—BUREAU DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONAL Chef de bureau LOPEZ PALACIOS William Psychologues de l'Education Nationale COMIER Céline 04 42 91 74 39 Psychologues de l'Education Nationale COMIER Céline BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE - BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE-BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène 04 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle 04 42 91 73 79 Sauf Mercredi Al Ettres classiques – SES TOMAT Aurélie 04 42 91 73 78 sauf Mercredi Al Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie 04 42 91 73 82 Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie 04 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole 04 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange 04 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle 04 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange 04 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 79 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 79 Secrétariat SUCCO Joëlle	FONCTION	NOM - Prénom	Téléphone	Absence pour		
Adjointe au Chef de Division Secrétariat chef de division ATZENI Anna-Elisa 04 42 91 73 66 COORDINATION MOUVEMENT 2nd DEGRE- BUREAU DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONAL Chef de bureau LOPEZ PALACIOS William Psychologues de l'Education Nationale COMIER Céline BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE - BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE- BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie O4 42 91 73 78 sauf Mercredi Al Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie O4 42 91 73 82 Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie O4 42 91 73 84 EPS de A DUPR FRONTIL Nicole O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 04 Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Mercred AMI, Ven Sauf Merc, Jer AMI, Ven			-	temps partiel		
Secrétariat chef de division						
CORDINATION MOUVEMENT 2nd DEGRE—BUREAU DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONAL Chef de bureau Psychologues de l'Education Nationale COMIER Céline BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE - BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE- BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline O4 42 91 73 78 sauf Mercredi Al Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie O4 42 91 73 84 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 79 SECRÉTARIA JELET MARIE-ANGE SECRÉTARIA JELET MARIE-ANGE SUCCO JOÜLE JELET MARIE-ANGE O4 42 91 73 79 SECRÉTARIA JELET MARIE-ANGE SUCCO JELET MARIE-ANGE O4 42 91 73 94 SECRÉTARIA JEL						
Chef de bureau						
Psychologues de l'Education Nationale BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE - BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE-BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène O4 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline O4 42 91 73 78 Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie O4 42 91 73 78 Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie O4 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie RI à Z BURN Surina O4 42 91 74 04 Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Mercrede O4 42 91 73 94 Sauf Mercrede O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 04 Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jet AM, Ven						
BUREAUX DES PERSONNELS DE TYPE LYCEE - BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE-BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 79 Sauf Mercredi A' Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie O4 42 91 73 78 Sauf Mercredi A' Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie O4 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole O4 42 91 73 84 EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 46 Sauf Mercred AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jet AM, Ven BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jet AM, Ven						
BUREAU DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLLEGE-BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène O4 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline O4 42 91 73 79 Sauf Mercredi Al Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie O4 42 91 73 78 Sauf Mercredi Al Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie O4 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole O4 42 91 73 84 EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 04 Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jet AM, Ven				sauf Mercredi		
BUREAU DES PERSONNELS D'EDUCATION Chef de bureau SUTY-DIGARD Hélène 04 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle 04 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline 04 42 91 73 79 Sauf Mercredi Al Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie 04 42 91 73 78 Sauf Mercredi Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie 04 42 91 73 39 Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie 04 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole 04 42 91 73 84 EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne 04 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric 04 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange 04 42 91 73 77 Secrétariat SUCCO Joëlle 04 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence 14 29 1 74 01 Histoire-Géographie G à RE SOUNA Djamila 04 42 91 74 12 Sauf Mercredi AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise 04 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie 04 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven						
Chef de bureauSUTY-DIGARD Hélène04 42 91 73 77SecrétariatSUCCO Joëlle04 42 91 73 77Philosophie, DocumentationATGER Caroline04 42 91 73 79sauf Mercredi AlLettres classiques – SESTOMAT Aurélie04 42 91 73 78sauf MercrediLettres modernes de A à C + PAT à ZZEMIRO Valérie04 42 91 73 39Lettres modernes de D à PASPELLEGRINI Stéphanie04 42 91 73 82EPS de A à DUPRFRONTIL Nicole04 42 91 73 84EPS de DUPU à MEYRENAUX Corinne04 42 91 73 85EPS de MI à ZMONTI Frédéric04 42 91 73 83Chef de bureauROLLET Marie-Ange04 42 91 73 77SecrétariatSUCCO Joëlle04 42 91 73 77Histoire-Géographie A à FATTARD-TEJEDOR Laurence04 42 91 74 01Histoire-Géographie G à RESOUNA Djamila04 42 91 74 12sauf MercredHistoire-Géographie RI à ZBLIN Sabrina04 42 91 74 04sauf Merc, Jer AM, VenSciences de la Vie et de la TerreCARMOUZE Françoise04 42 91 73 94sauf Merc, Jer AM, VenMathématiques de A à BOBORRELY Virginie04 42 91 73 94sauf Merc, Jer AM, Ven						
Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Philosophie, Documentation ATGER Caroline O4 42 91 73 79 sauf Mercredi Al Lettres classiques – SES TOMAT Aurélie O4 42 91 73 78 sauf Mercredi Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie O4 42 91 73 39 Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie O4 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole PES de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 46 Sauf Mercred AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven						
Lettres classiques – SES Lettres modernes de A à C + PAT à Z Lettres modernes de D à PAS Lettres modernes de D à PAS EPS de A à DUPR EPS de DUPU à MEY EPS de Mi à Z Chef de bureau Secrétariat Histoire-Géographie A à F Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina EVS de IV Virginie TOMAT Aurélie 04 42 91 73 78 Sauf Mercred 04 42 91 73 39 Sauf Mercred 04 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole 04 42 91 73 85 EPS de Mi à Z MONTI Frédéric 04 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange 04 42 91 73 77 ATTARD-TEJEDOR Laurence 04 42 91 74 01 Sauf Mercred Sauf Mercred Sauf Mercred Sauf Mercred BLIN Sabrina 04 42 91 74 46 Sauf Mercred AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven Sauf Merc, Jen AM, Ven	Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77			
Lettres classiques – SES Lettres modernes de A à C + PAT à Z Lettres modernes de D à PAS Lettres modernes de D à PAS EPS de A à DUPR EPS de DUPU à MEY EPS de Mi à Z Chef de bureau Secrétariat Histoire-Géographie A à F Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina EVS de IV Virginie TOMAT Aurélie 04 42 91 73 78 Sauf Mercred 04 42 91 73 39 Sauf Mercred 04 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole 04 42 91 73 85 EPS de Mi à Z MONTI Frédéric 04 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange 04 42 91 73 77 ATTARD-TEJEDOR Laurence 04 42 91 74 01 Sauf Mercred Sauf Mercred Sauf Mercred Sauf Mercred BLIN Sabrina 04 42 91 74 46 Sauf Mercred AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven Sauf Merc, Jen AM, Ven	Philosophie, Documentation	ATGER Caroline	04 42 91 73 79	sauf Mercredi AM		
Lettres modernes de A à C + PAT à Z ZEMIRO Valérie 04 42 91 73 39 Lettres modernes de D à PAS PELLEGRINI Stéphanie 04 42 91 73 82 EPS de A à DUPR FRONTIL Nicole EPS de MI à Z MONTI Frédéric Chef de bureau ROLLET Marie-Ange Secrétariat SUCCO Joëlle Histoire-Géographie A à F Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina SCARMOUZE Françoise MAY 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven Sauf Merc, Jen AM, Ven BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jen AM, Ven				sauf Mercredi		
EPS de A à DUPR EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Mercred Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jer AM, Ven Sauf Merc, Jer AM, Ven		ZEMIRO Valérie				
EPS de A à DUPR EPS de DUPU à MEY RENAUX Corinne O4 42 91 73 85 EPS de MI à Z MONTI Frédéric O4 42 91 73 83 Chef de bureau ROLLET Marie-Ange Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Mercred Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jer AM, Ven Sauf Merc, Jer AM, Ven	Lettres modernes de D à PAS	PELLEGRINI Stéphanie	04 42 91 73 82			
EPS de MI à ZMONTI Frédéric04 42 91 73 83Chef de bureauROLLET Marie-Ange04 42 91 73 77SecrétariatSUCCO Joëlle04 42 91 73 77Histoire-Géographie A à FATTARD-TEJEDOR Laurence04 42 91 74 01Histoire-Géographie G à RESOUNA Djamila04 42 91 74 12sauf MercredHistoire-Géographie RI à ZBLIN Sabrina04 42 91 74 46sauf Merc, JerSciences de la Vie et de la TerreCARMOUZE Françoise04 42 91 74 04Mathématiques de A à BOBORRELY Virginie04 42 91 73 94sauf Merc, JerAM, Ven						
Chef de bureauROLLET Marie-Ange04 42 91 73 77SecrétariatSUCCO Joëlle04 42 91 73 77Histoire-Géographie A à FATTARD-TEJEDOR Laurence04 42 91 74 01Histoire-Géographie G à RESOUNA Djamila04 42 91 74 12sauf MercredHistoire-Géographie RI à ZBLIN Sabrina04 42 91 74 46sauf Merc, JerSciences de la Vie et de la TerreCARMOUZE Françoise04 42 91 74 04Mathématiques de A à BOBORRELY Virginie04 42 91 73 94sauf Merc, JerAM, Ven						
Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 46 Sciences de la Vie et de la Terre Mathématiques de A à BO SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Merc, Jer AM, Ven BORRELY Virginie O4 42 91 74 04 Sauf Merc, Jer AM, Ven AM, Ven						
Secrétariat SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 Histoire-Géographie A à F ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 01 Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 46 Sciences de la Vie et de la Terre Mathématiques de A à BO SUCCO Joëlle O4 42 91 73 77 ATTARD-TEJEDOR Laurence O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Merc, Jer AM, Ven BORRELY Virginie O4 42 91 74 04 Sauf Merc, Jer AM, Ven AM, Ven	Chef de bureau					
Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sciences de la Vie et de la Terre Mathématiques de A à BO CARMOUZE Françoise BORRELY Virginie O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Merc, Jer AM, Ven O4 42 91 74 04 Sauf Merc, Jer AM, Ven O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jer						
Histoire-Géographie G à RE Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sciences de la Vie et de la Terre Mathématiques de A à BO CARMOUZE Françoise BORRELY Virginie O4 42 91 74 12 Sauf Mercred Sauf Merc, Jer AM, Ven O4 42 91 74 04 Sauf Merc, Jer AM, Ven O4 42 91 73 94 Sauf Merc, Jer	Histoire-Géographie A à F	ATTARD-TEJEDOR Laurence	04 42 91 74 01			
Histoire-Géographie RI à Z BLIN Sabrina 04 42 91 74 46 AM, Ven Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie 04 42 91 74 04 04 42 91 73 94 sauf Merc, Jer AM, Ven AM, Ven		SOUNA Djamila	04 42 91 74 12	sauf Mercredi		
Sciences de la Vie et de la Terre CARMOUZE Françoise 04 42 91 74 04 Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie 04 42 91 73 94 sauf Merc, Jer AM, Ven			04 42 91 74 46	sauf Merc, Jeu		
Mathématiques de A à BO BORRELY Virginie 04 42 91 73 94 sauf Merc, Jer AM, Ven	Sciences de la Vie et de la Terre	CARMOUZE Françoise	04 42 91 74 04	7 (101, 0 011		
AM, Ven				sauf Merc. Jeu		
matin	de BR à COR	BLIN SABRINA		sauf Lun, Mar, Jeu		
	Mathématiques de COS à MARS	GENTY Cécile	04 42 91 73 95	sauf Vendredi		
Mathématiques de MART à Z AHMED-BACHA Nadia 04 42 91 74 35						
Sc. physiques de A à GAU - Physique Appl. DECAMPS Sandra 04 42 91 73 97						
				sauf Mercredi AM		
Chef de bureau MAUREL Simon 04 42 91 73 77		MAUREL Simon				
Secrétariat SUCCO Joëlle 04 42 91 73 77	Secrétariat		04 42 91 73 77			
Anglais A à ENS GAUTHIER Annie Paule 04 42 91 73 86		GAUTHIER Annie Paule				
Anglais EPH à MERLI CROCI-TORTI Jean-Fabien 04 42 91 74 48	Anglais EPH à MERLI					
Anglais MERLO à Z SEMMANE Tarik 04 42 91 73 87		SEMMANE Tarik	04 42 91 73 87			
		GUILLORET MATHIEU		sauf Mercredi		
Arts plastiques ANTHOINE Agnès 04 42 91 73 98 sauf Mer, Jeuc Vend AM	Arts plastiques	ANTHOINE Agnès	04 42 91 73 98	sauf Mer, Jeudi, Vend AM		
Éducation musicale, Espagnol et PEGC DENOUEL Patricia 04 42 91 74 13	Éducation musicale, Espagnol et PEGC	DENOUEL Patricia	04 42 91 74 13			
Technologie MEFTAH Farid 04 42 91 74 16	Technologie	MEFTAH Farid				
CPE BOSCA Brigitte 04 42 91 73 72						

BUREAUX DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL ET DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES TECHNIQUES TECHNOLOGIQUES ET D'ECONOMIE ET GESTION

FONCTION	NOM - Prénom	Téléphone	Absence pour temps partiel
Chef de bureau	STEINMETZ Muriel	04 42 91 73 77	
Secrétariat	SUCCO Joëlle	04 42 91 73 77	
PLP - Math./Sciences Physiques, réparation,	BRUZY Sophie	04 42 91 74 09	
revêtement carrosserie , Génie mécanique			
productique- microtechnique, génie mécanique			
maintenance auto-cycle/moto-bateau-			
aéronautique, Génie maintenance des			
systèmes automatisés - Conducteur routier			
PLP - STMS-Economie-Gestion option	BERNARD Chrystel	04 42 91 73 43	
communication, comptabilité et vente	_		
PLP - Lettres-Histoire / Espagnol, Allemand,	MATHIEU Christophe	04 42 91 74 08	
Arabe, Italien, GCCE			
Lettres/Anglais PLP STBS - Economie	SCAVINO Sylvie	04 42 91 74 07	
Familiale et Sociale, Biotechnologie, Doc,			
DDFPT –			
PLP - PLP GI Bois, GITC, GISMET, GMC,	MAUBLAN Annie	04 42 91 74 11	
GCRO, Impression, proth. orthèse, prothèse.			
dent. hôtellerie, génie thermique. génie ind.			
plast. et compos. génie électrotechn. génie			
électron. coiffure, esthétique, horticulture,			
métiers d'art	14457010	04.40.04.70.00	
PLP - Arts Appliqués	MARTIN Corinne	04 42 91 73 99	
Type lycée - Arts appliqués, SII option			
architecture et construction et ingénierie			
mécanique	144444554	04 40 04 70 07	0 () "
Type lycée – SII option énergie informatique et	MULLIER Laurence	04 42 91 73 67	Sauf le matin
numérique, Biochimie, Biotechnologie, STMS,			
Hôtellerie technique culinaire	HAHOOFD Inc. Old In	04.40.04.74.00	
Type Lycée - Economie-Gestion :option	HAUSSER Jean-Claude	04 42 91 74 03	
marketing - option communication et gestion			
des ressources humaines - système			
informatique - option comptabilité et finance			